cobas® infinity POC solution (navify POC Operations)

ANNEXE - Accord Spécifique de Traitement des Données à Caractère Personnel

entre
CLIENT
- le Responsable de Traitement -
- ci-après dénommé le CLIENT -
et
ROCHE DIAGNOSTICS FRANCE
- le Sous-Traitant -
- ci-après ROCHE -

1. CHAMP D'APPLICATION

(1) Termes applicables. Le présent Accord Spécifique de Traitement de Données à Caractère Personnel ("**l'Accord**") est gouverné par les Conditions Générales Produits Numériques et Services associés et son annexe relative au traitement des données à Caractère Personnel. Tous les termes figurant avec une majuscule ont le sens défini dans le présent Accord ou le cas échéant dans les Conditions Générales Produits Numériques et Services associés et son annexe de traitement des données à caractère personnel. Les termes et conditions du présent Accord s'appliquent uniquement à l'Offre.

(2) Conditions spécifiques à l'Accord. Les termes et conditions spécifiques applicables à l'Accord sont décrits ci-après

(3) Objet. L'objet du présent Accord résulte de l'Offre ROCHE

(4) Durée. La durée de cet Accord correspond à la Durée du Contrat.

2. SPECIFICATION

(1) Nature et finalité du traitement des Données personnelles par ROCHE pour le CLIENT : services de mise en œuvre et d'assistance.

(2) Champs d'application géographique.Le traitement des données personnelles convenu par l'accord s'effectue selo n les termes définis dans l'Accord.

En outre, aux fins du présent Accord, le traitement des données personnelles peut être effectué en dehors de l'Union européenne par des filiales de ROCHE. Le niveau adéquat de protection résulte de clauses contractuelles standards (article 46, paragraphe 2, points c et d du RGPD) (CCS).

(3) Données traitées : ROCHE peut traiter des données personnelles ou y avoir accès pendant la mise en œuvre technique de la Solution Logicielle ou l'assistance et la maintenance fournies via une solution d'assistance à distance et sur autorisation du CLIENT pour chaque cas d'assistance individuel. Cela dépend du CLIENT ainsi que du cas d'assistance. Quelles données exactes sont partagées avec ROCHE.

Vous trouverez ci-dessous des informations détaillées sur le type et les catégories de données personnelles traitées pour la fourniture de Solutions Logicielles, de services de mise en œuvre et d'assistance.

Cobas infinity pour Point of Care	
Catégories des Personnes concernées	Type de Données
Collaborateurs, prestataires et agents du CLIENT (personnes physiques uniquement, pas d'entités) P. ex. coordinateur POC, administrateur POC (considérer comme des opérateurs avec Admin (privilège)	Nom, prénom, email
Soins de santé Professionnels (Professionnels de santé) P. ex. infirmiers/ères ou médecins (considérés comme opérateurs)	Nom, adresse professionnelle Les données des professionnels de santé peuvent être reçues du HRMS ou saisies directement dans le système. Avant d'utiliser un dispositif POC spécifique, les professionnels de santé doivent d'abord être certifié pour ce type de dispositif POC spécifique
Les clients des clients (patients)	Dossiers médicaux et démographiques des patients, généralement produits pendant un séjour ou une visite à l'hôpital. Les informations sur la santé ne comprennent pas les informations génétiques ou biométriques. Les données du patient peuvent être reçues du SIH/SIL via un flux ADT ou saisies directement dans le système.

3. SOUS-TRAITANCE

ROCHE peut faire appel à des sous-traitants (sous-traitants supplémentaires) comme décrit dans l'Accord. En outre, les sous-traitants suivants sont expressément approuvés par le CLIENT aux fins du présent Accord.

Sous traitants Roches	Prestations
Affiliées membres du Groupe Roche et autres entités Roche Diagnostics International AG, Rotkreuz, Suisse, Roche Diagnostics SL (à San Cugat, Espagne)	Prestation de services d'assistance pour le soutien de deuxième et troisième niveau. Pendant la fourniture de ces Services, ROCHE peut traiter des informations personnelles comme spécifié à la section 2 et des données activement divulguées par le CLIENT à ROCHE. Toute activité de traitement des données est basée sur l'accord de transfert de données inter-sociétés (RIDTA) du groupe Roche contenant les clauses contractuelles types de l'UE du 4 juin 2021 en cas de transfert de données en dehors de l'Union européenne.
Parametric Technology (Schweiz) AG ("PTC") (applicableseulement si le client active le support à distance) Badenerstrasse 15 8004 Zürich.	Fourniture des services d'hébergement de la plateforme ThingWorx, qui permet de fournir un accès d'assistance à distance (sessions de partage d'écran). Hébergement de ThingWorx - Microsoft Azure Amsterdam, Pays-Bas. Les sociétés affiliées à PTC sont impliquées dans le support technique et

	des services de conseil concernant la plateforme ThingWorx (selon la région). Cette activité de traitement des données est basée sur un Accord de traitement des données signé entre Roche Diagnostics International AG et Parametric Technology (Schweiz) AG et sur des clauses contractuelles standard en cas de transfert de données de l'UE vers des pays tiers.